



# BULLETIN 2022

## Mars - Avril



la **Matheysine**  
Communauté de communes

### Relais Petite Enfance

13 Route du Terril 38350 Susville

04 76 81 54 05 - 06 73 58 07 15 - 07 56 24 29 23

Permanences téléphoniques et RDV : Lundi 13h - 17h /

Mardi 14h - 16h / Mercredi 13h - 15h / Vendredi 13h - 16h

[www.ccmatheysine.fr](http://www.ccmatheysine.fr) | [rpe1@ccmatheysine.fr](mailto:rpe1@ccmatheysine.fr)

[rpe2@ccmatheysine.fr](mailto:rpe2@ccmatheysine.fr)

# Congés Payés (CP)

Contrat sur moins de 47 semaines.

## ACQUISITION :

**2,5 jours acquis par période de 4 semaines travaillées** (ou assimilées) qu'elles soient consécutives ou non dans la période du **1<sup>er</sup> juin au 31 mai**

## PRISE DE CONGÉS :

Les congés de l'Assistante Maternelle sont fixés d'un commun accord entre les parties (employeurs/salariées), au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Il est important de notifier sur vos congés s'ils font partis de vos congés payés ou de congés sans solde.

## MODE DE CALCUL :

La méthode la plus avantageuse est due à l'assistante maternelle

### ★ Méthode des 10% :

10% de la totalité des salaires bruts perçus (hors indemnités) entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2022

### ★ Méthode de maintien de salaire :

rémunération brute que le salarié aurait perçue pour une durée de travail égale à celle du congé payé acquis.

## PAIEMENT :

L'indemnité de congés payés est versée à l'issue de chaque période de référence :

- ★ soit en une seule fois au mois de juin
- ★ soit lors de la prise principale des congés payés
- ★ soit au fur et à mesure de la prise des congés payés.

**TOUTE AUTRE MODALITÉ D'INDEMNISATION DES CONGÉS PAYÉS EST PROSCRITE !**



## JOURS DE

## FRACTIONNEMENT

Le solde des congés payés peut être pris en dehors de la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et donner droit à 1 ou 2 jours de congés supplémentaires pour fractionnement. **Cela peut-être sujet à négociation entre employeur et salarié.**

## AUTRES TYPES

## DE CONGÉS:

### ► Pour évènements familiaux :

Le salarié bénéficie, sur production d'un justificatif, de congés rémunérés à l'occasion des évènements familiaux suivants :

- 4 jours ouvrables pour **son** mariage ou la conclusion d'un PACS
- 1 jour ouvrable pour le mariage ou le PACS d'un enfant
- 3 jours ouvrables pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption.
- 5 jours ouvrables pour le décès d'un enfant. La durée du congé est portée à 9 jours ouvrables dans les cas suivants : décès d'un enfant, quel que

► **Pour convenance personnelle** : des congés pour convenance personnelle, non rémunérés, peuvent être accordés par l'employeur à la demande du salarié. Ces congés n'entrent pas en compte pour le calcul de la durée des congés payés.

► **Pour enfants malades** : tout salarié peut bénéficier d'un congé non rémunéré en cas de maladie ou accident, constaté par certificat médical, d'un enfant de moins de 16 ans dont il a la charge. La durée de ce congé est au maximum de trois jours par an.

## CONGÉS POUR

## ENFANT À CHARGE

Le salarié peut bénéficier de deux jours ouvrables de congés payés supplémentaires par enfant à charge (enfant de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou enfant en situation de handicap sans condition d'âge) dans la limite de 30 jours acquis par an.



soit son âge s'il était parent lui-même / décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans / décès d'une personne de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié.

- 3 jours ouvrables pour le décès du conjoint, du partenaire lié par un PACS, du concubin, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur du salarié.
- 2 jours ouvrables pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant
- 1 jour ouvrable en cas de décès d'un descendant (petit-enfant) ou d'un ascendant (grand-parent) ligne directe

Une étude menée par une association nationale a démontré que 21% des enfants du territoire présentaient des problèmes liés au poids. Afin d'envisager des actions de prévention voire d'accompagnement, la CCM a déjà interrogé les parents sur leurs pratiques dans l'espoir d'en analyser les causes.

74 familles ont bien voulu répondre, voici les grandes tendances :

### TEMPS PASSÉ AVEC LEUR ENFANT



# 79%

des parents interrogés passent plus de 3 heures par jour avec leur enfant.

# + 44%

passent même plus de 5 heures par jour avec leur enfant.

### REPAS ET CUISINE

# 96%

des parents interrogés **préparent eux-mêmes le repas** de leur enfant.

# 65%

proposent aussi des **fruits et légumes** à chaque repas à leur enfant et **cuisinent avec leur enfant**.



## ACTIVITÉ PHYSIQUE

+ 28%

des enfants **ne pratiquent** aucune activité physique par jour.

+ 56%

des enfants **ne passent** même pas 1 heure en extérieur pour pratiquer une activité physique par jour.



POUR FINIR

Les parents ont manifesté **un réel besoin d'obtenir des informations** pour pallier à la sédentarité de leur enfant : 73% demandent des informations **sur les aires de jeux et balades adaptées aux enfants de moins de 3 ans** présentes sur le territoire et 77% des **idées d'activités physiques à faire avec leurs enfants**.

La CCM souhaite poursuivre la démarche et vous invite à compléter le questionnaire qui vous sera envoyé par le RPE pour recueillir vos connaissances sur les aires de jeux du territoire et les balades adaptées aux enfants de moins de 3 ans avant le 10/03/2022.

## AUTRE ACTU... monenfant.fr

Depuis la loi ASAP les AM\* sont tenues de s'inscrire et de mettre à jour leurs disponibilités au moins 2 fois par an sur le site monenfant.fr de la CAF. Ce site souhaite devenir le portail principal et mettre en relation l'offre de mode de garde (AM\*) et la recherche (les parents). Là, les AM\* pourront décrire leur type d'accueil et leurs spécificités.

Guides explicatifs pour la procédure à suivre ci-dessous :  
[https://monenfant.fr/documents/20143/23156252/CNAF\\_ME\\_Guide\\_ASM\\_3008\\_VF.pdf/2321a8dd-9487-d2a2-323f-9d4f5b674b2e](https://monenfant.fr/documents/20143/23156252/CNAF_ME_Guide_ASM_3008_VF.pdf/2321a8dd-9487-d2a2-323f-9d4f5b674b2e)

\*Assistantes Maternelles



Entre le 3 mai et le 28 juin 2022,

**4 séances d'éveil musical** seront menées par la Compagnie Intermezzo, auprès des enfants de la crèche des Roses et des Choux à La Mure et d'enfants accueillis chez des assistantes maternelles du territoire.

Ce projet est porté par la Communauté de communes de la Matheysine, dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture, avec le soutien financier du Département et de la CAF de l'Isère, et avec l'implication des services et structures suivants : Le Relais Petite Enfance de la Matheysine, l'École de musique de la Mure, le Multi-accueil de La Mure Des Roses et des Choux, l'EHPAD de La Mure et la Résidence d'Hébergement pour personnes âgées «La Pierre Percée» de La Motte d'Aveillans.

**Le thème fédérateur est les chansons d'enfance** : d'hier et d'aujourd'hui, d'ici ou d'ailleurs, dans toutes les langues ou en patois dauphinois !

**Le 3 mai matin**, lors de la première séance au RPE, Erwann Flageul et Valérie Liatard, tout deux artistes musiciens, vous inviteront à leur **transmettre vos chansons d'enfance préférées**.

Vous pourrez leur chanter en direct une petite comptine, leur amener les paroles d'une chanson, ou leur faire écouter sur votre portable les chansons préférées des enfants que vous accueillez.

**Les chansons des parents, grands-parents ou des oncles et tantes** sont également les bienvenues. N'hésitez pas à leur parler du projet et à les enregistrer si vous le pouvez !

Ce projet « **Correspondances musicales** » implique également **des personnes âgées en maisons de retraite**. L'idée est de favoriser l'échange entre les générations et la créativité de chacun !

Au RPE de 10h15 à 11h15 les :

- ★ Mardi 3 Mai  
(travail de recueil des chansons)
- ★ Mardi 24 Mai
- ★ Mardi 7 juin
- ★ Mardi 14 juin

-----  
★ Mardi 21 juin Répétition collective le matin

★ **Mardi 28 juin**  
fin de journée : **Restitution**

**POUR MENER À BIEN CE PROJET,  
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

Informations complémentaires : Juliette Brouat  
chargée de mission Culture 07 85 69 45 25  
[j.brouat@ccmatheysine.fr](mailto:j.brouat@ccmatheysine.fr)



# Planning temps collectifs

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
MARS	7 9h-11h MAB	8 9h-11h Prunières	10 9h30-10h30 Motricité FPT	11 9h-11h Valbonnais
	14 9h-11h MAB	15 9h-11h Corps	17 9h30-10h30 La Motte d'Av.	18 9h-10h Médiathèque
	21 9h-11h MAB		24 9h30-10h30 Motricité FPT	
		29 9h-11h S' Jean de V.	31 9h-11h Monteynard	
AVRIL	4 9h-11h MAB	5 9h-11h Prunières	7 9h30-11h30 Motricité FPT	8 9h-11h Valbonnais
	11 9h-11h MAB	12 9h-11h Corps	14 9h30-10h30 La Motte d'Av.	
		26 9h-11h S' Jean de V.	28 9h-11h Monteynard	
M.	2 9h-11h MAB	3 9h-11h Prunières	5 9h30-11h30 Motricité FPT	6 9h-11h Valbonnais

## Rappel de la répartition des temps collectifs (hors vacances scolaires) :

-  MAB : (Maison des Associations et du Bénévolat) à La Mure de 9h à 11h
-  FPT : Foyer Pour Tous (Ancienne école)

## Itinérant :

- Corps : Crèche les Pitchous
- S' Jean de V., Valbonnais et Monteynard : Salle Polyvalente
- La Motte d'Av. : Ancienne école
- Prunières : Salle d'animation *sur inscription*

## Formations recyclage PSC1 :

**Session de recyclage PSC1** avec l'organisme UDPS 38  
**le samedi 2 avril de 9h à 12h**  
**à la MAB**

*Inscriptions auprès du Relais Petite Enfance.*



# GRANDIR EN MATHEYSINE

ACCOMPAGNER  
SON ENFANT DANS LE  
DÉVELOPPEMENT DU  
LANGAGE

PRENDRE CONSCIENCE  
DES COMPÉTENCES  
DE SON ENFANT  
DÈS SON PLUS JEUNE ÂGE

JOUER ET  
COMMUNIQUER

MERCREDI 9 MARS 2022 DE 10H À 12H  
À LA MÉDIATHÈQUE MATA-CENA LA MURE

1+1=2  
AVEC  
SON ENFANT

FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE FAMILLES & PROFESSIONNELS  
EN PERMETTANT AUX ENFANTS D'ÊTRE AU CŒUR DES INTERACTIONS.



pass **vaccinal**

contact renseignements coordinatrice petite enfance :  
06 86 15 25 39

atelier de prévention et d'informations  
autour des jeux

(enfants/parents/professionnels)

animés par un groupe de professionnels  
(petite enfance, PMI, orthophonistes, ludothèque)

Pour les 0-3 ans Venez avec un jouet

**SUR INSCRIPTION**

la Matheysine  
Communauté de communes

isère  
LE DÉPARTEMENT

appOIA



Avec la participation du réseau  
**Grandir en Matheysine et ses partenaires**

« La Grande Lessive<sup>®</sup> »

« Ombres Portées »

Exposition itinérante  
au sein des structures partenaires  
EHPAD, collèges, IME AFIPH,  
LMCT, Petite Enfance

**Jeudi 24 mars 2022**

la Matheysine  
Communauté de communes

isère  
LE DÉPARTEMENT

sa  
santé  
famille  
résultats  
services

